

A Saint Maurice le 09/03/2020

Objet : **Remboursement des voyages à l'étranger**

A tous les parents concernés,

Le remboursement des sommes versées ne peut pas se faire dans l'immédiat.

Je vous rappelle que vous serez **INTEGRALEMENT** remboursés.

Comment cela va-t-il se passer ?

Chaque voyage est couvert par une assurance collective d'annulation, le collège la paie systématiquement, ce n'est pas une obligation mais nous cotisons et les événements nous ont donnés raison.

Par décision ministérielle les voyages ont été annulés, le report étant impossible. J'ai prévenu les voyageurs pendant les vacances.

Les sommes encaissées ont servi à payer les acomptes aux voyageurs en décembre et janvier. Nous n'avons donc plus les sommes « en banque » à l'heure actuelle.

Les voyageurs se sont engagés à nous rembourser le plus rapidement possible, les démarches sont effectuées, nous attendons.

Une franchise (10% du voyage environ ou forfait de 15 euros par élève) est à la charge du collège, nous assumons cette indemnité.

Nous sommes en train de recenser les sommes à rembourser : des parents nous ont payé en une fois, d'autres en 2 ou 3 fois, d'autres pas complètement, d'autres bénéficient des fonds départementaux, certains voyages ont été payés par des comités d'entreprises... les différentes situations demandent une étude et une mise au point comptable, cela va prendre quelques jours, nous devons réétudier la situation de plus d'une centaine d'élèves.

Dès que cette mise au point sera faite, que l'argent sera sur notre compte et que l'agent comptable donnera son accord sur les sommes, nous procéderons aux remboursements par **VIREMENT BANCAIRE**.

Vous recevrez un SMS dès que nous mettrons en paiement.

Quand ? ce remboursement sera fait avant la fin de l'année scolaire (fin juin 2020 au plus tard).

Les chèques en notre possession vous seront rendus directement **BARRES** et inutilisables.

Les comités d'entreprises seront **directement** remboursés dans les mêmes délais (nous nous chargeons de les informer de l'annulation).

----- > RIB RIB RIB...URGENT

!!! Merci de nous déposer votre **RIB** le plus rapidement possible (directement au service gestion OU boîte à lettres à gauche de la porte au service gestion), c'est **URGENT**.

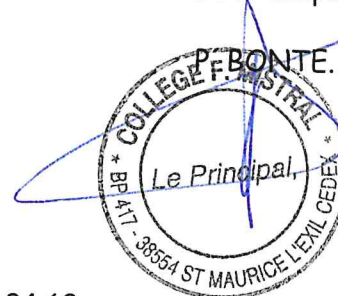
Vous pouvez aussi l'envoyer par

mel : ce.0382043p@ac-grenoble.fr

Des questions ? : pascal.bonte@ac-grenoble.fr

Je vous remercie pour votre patience et votre compréhension.

Le Principal,



Collège Frédéric Mistral 04 74 86 34 60
Rue du 19 mars 1962 38550 Saint Maurice l'Exil ce.0382043p@ac-grenoble.fr
<http://www.clg-mistral-sme.fr/>